Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260210-D2026_1002_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	17
votants	17

L'an deux mille vingt-six , le 10 février à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mr Claude JARNO
Date de convocation : Le 03 février 2026
Présents : JARNO Claude - CADORET Philippe – CORBEL Jean Jacques – DIGARD Jacky – FICHER Marie Berchmans – JAFFRE DANET Christelle - LE BOURDIEC Joël – LE GAL Barbara – LE HETET Martine - MARTIN Isabelle – MOIZAN DUDORET Sabrina – PRIGENT Marie - REPOSEUR Georges Henri - SIMON Nadine - TORTELLIER Erik – TRAIZET Mathieu- THILL Noémie
Absents ayant donné procurations :
Absents : BADOUAL Claudie – GARANGER Clémence - GUEZENNEC Bruno -LE GUEN Karine – NAYEL Christian –LUCAZEAU Vincent–

Secrétaire de séance : MARTIN Isabelle. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

---

Délibération n° 2026 –10/02- 02

Adoption du relevé des décisions du Maire

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,
VU la délibération n° 2024-27/05-06 en date du 27 mai 2024 donnant délégation du Conseil municipal au Maire,
Considérant que les décisions prises doivent faire l'objet d'un compte – rendu au Conseil municipal,
Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal les décisions suivantes prises dans le cadre de sa délégation :

N° décision	*Objet*	*Montant*
2025-11/12-66	MAPA- Travaux de construction d'une maison de santé- Lot 4 « Couverture et bardage zinc- Etanchéité » Déclaration d'un sous-traitant- Acte spécial n°2- Annule et remplace la décision 2025-05/12-64	+ 4 381,75 € HT
2025-11/12-67	MAPA – Travaux de couverture-Chapelle de Locoal- Camors	+ 6 784,20 € HT
2025-11/12-68	Avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation du restaurant scolaire – Lot 03 « Gros œuvre » - Entreprise Maho	+ 5 576,77 3 € HT
2025-18/12-69	Avenant n°1 au Marché de Travaux de restauration des extérieurs de l'église Saint-sané- Lot 05 « Ferronnerie »	+ 6 040,32 € HT
2026-14/01-01	Non exercice du droit de préemption – Renonciation à acquérir- Liste récapitulative Année 2025 (4ème trimestre)	
2026-14/01-02	MAPA – Remplacement de 2 terrasses en bois- Maison de l'enfance	+ 5 500,00 € HT
2026-19/01-03	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux au bénéfice des activités du Relais Petite Enfance AQTA	-
2026-03/02-04	MAPA- Travaux de construction d'un restaurant scolaire et réhabilitation des locaux existants - Lot 10 « Cloisons sèches - Doublages» - Entreprise LE MOULLIEC- Annule et remplace la décision 2023-08/12-88	- 18 299,39 € HT
2026-03/02-05	MAPA- Travaux de construction d'un restaurant scolaire et réhabilitation des locaux existants - Lot 10 « Cloisons sèches - Doublages» - Entreprise LE MOULLIEC- Annule et remplace la décision 2024-05/07-21	+ 6 316,80 € HT
2026-03/02-06	MAPA- Travaux de construction d'un restaurant scolaire et réhabilitation des locaux existants - Lot 10 « Cloisons sèches - Doublages» - Entreprise LE MOULLIEC- Annule et remplace la décision 2025-03/02-58	+ 7938,45 € HT

Après avoir entendu l'exposé des décisions prises par le maire, au titre de sa délégation, il est proposé aux membres du conseil municipal d'en prendre acte

Pour extrait conforme
A CAMORS, le 10 février 2026
Le Maire,
Claude JARNO

MAIRIE de CAMORS (56 Morbihan)

La Secrétaire,
Isabelle MARTIN

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎ 02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité.